DL 2026-106
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026106-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE !
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD

Secrétaire de séance : M. POTIN

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Convention d'Objectifs et de Financement
Pilotage du projet de territoire « Chargé de Coopération CTG »

Madame Thérèse MOREAU, 1ère Adjointe en charge de l'enfance, jeunesse et des affaires scolaires rappelle que le Conseil Municipal du 05 novembre 2025, a approuvé à l'unanimité la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030.

Pour rappel, la CTG a été signée par la CAF d'Ille-et-Vilaine, Roche aux Fées Communauté et ses 16 communes.

En quelques mots, la CTG permet la mise en œuvre d'une politique sociale de proximité cohérente et adaptée aux besoins de la population de la Communauté de communes. À la suite d'un diagnostic, des enjeux stratégiques ont été identifiés sur les thématiques de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse.

Dans cette continuité, la CAF apporte son soutien au financement de poste de « Chargé de coopération-CTG ». Un « chargé de coopération » est un professionnel employé par une collectivité locale, pour piloter, animer et coordonner les actions définies dans la CTG.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Impulser et mettre en œuvre les politiques « Petite Enfance, Enfance-jeunesse et Education, Parentalité, Logement et Accès aux droits »
- Mettre en adéquation les offres d'accueil aux besoins des familles
- Animer la mise en réseau des acteurs
- Organiser et animer la relation avec la population.

Sur la thématique « enfance », 3 professionnels du territoire assureront les missions de « Chargé de coopération » :

- M. ROUSSEL Pascal - Responsable du service Enfance-Jeunesse- Ville de Martigné-Ferchaud
- M. TOURTIER Willy - Coordinateur Enfance-Jeunesse- Ville de Retiers
- M. JÉGOU Etienne - Directeur Pôle Éducation- Ville de Janzé

Dans le cadre de ses fonctions de « Chargé de coopération CTG » (0.30 ETP), M. JEGOU Étienne devra impulser l'écriture du Projet Educatif de Territoire pour la ville de Janzé et soutenir les projets en lien avec l'accompagnement à la scolarité sur le territoire.

La collectivité devra répondre aux obligations spécifiées dans la convention pour percevoir la subvention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention ci-annexé,
VU l'avis favorable de la Commission Education en date du 24 septembre 2026,

DL 2026-106
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026106-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *APPROUVE la convention d'objectifs et de financement – Pilotage du projet de territoire 2026/2030.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en découlant.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Frédéric POTIN

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150